

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit avril à vingt heures quinze, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre QUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15 Nombre de conseillers absents : 0 Pouvoirs : 0

Présents : QUET Jean-Pierre, DURET Francette, JOURDAN Jean-Charles, DELCOURT Sophie, CHAGNEAU Yves, LEBRUN Nadine, MAZURIE Joël, DUPAS Joël, BERTEAU Brigitte, GASSION Serge, FERNANDEZ Sandrine, LAGRAVE Cyril, GAILLARD Catherine, DESCHAMP Ludivine, PIGIER Sébastien

Date de Convocation : 1^{er} avril 2021

Date de Publication : 16 Avril 2021

Secrétaire de Séance : Madame FERNANDEZ Sandrine

COMPTES RENDUS DU 4 MARS 2021

Il a été envoyé avec les convocations. En l'absence de remarque, il est adopté à l'unanimité.

1° - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA CAISSE DES ECOLES

Des explications sont apportées par rapport aux dépenses alimentaires et les recettes de vente de repas.

Les baisses sont liées à la fermeture des écoles pendant 3 mois.

1° - Le Président donne acte de présentation du Compte Administratif

		DEPENSES	RECETTES
Réalisations de l'exercice	section de fonctionnement	59 004,37 €	66 022,62 €
			+
Report de l'exercice N-1	fonctionnement		18 179,45 €
TOTAL réalisations + report		59 004,37 €	84 202,07 €
Résultat excédentaire	fonctionnement		25 197,70 €

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

La présidence est donnée à M JOURDAN Jean-Charles. Monsieur le maire se retire et ne prend pas part au vote.

4° Le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité des membres présents et représentés – 14 voix pour – 1 Abstention

Monsieur Jean-Pierre QUET reprend la présidence de la séance.

2° - AFFECTATION DU RESULTAT CDE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 25 197.70 € décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice excédent	7 018.25 €
Pour mémoire résultat reporté : excédent	18 179.45 €
Affectation à l'excédent reporté	25 197.70 €

3° - COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2020

1° - Le Président donne acte de présentation faite du Compte Administratif

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	section de fonctionnement	573 504,62 €	676 557,40 €
	section d'investissement	257 256,32 €	200 038,53 €
+			
Report de l'exercice N-1	fonctionnement		294 416,67 €
	investissement	38 496,40 €	
TOTAL réalisations + report		869 257,34 €	1 171 012,60 €
Restes à réaliser	fonctionnement		
	investissement	40 490,00 €	5 000,00 €
Résultats cumulés	fonctionnement	573 504,62 €	970 974,07 €
	investissement	295 752,72 €	200 038,53 €
	TOTAL CUMULÉ	869 257,34 €	1 171 012,60 €

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

La présidence est donnée à M JOURDAN Jean-Charles. Monsieur le maire se retire et ne prend pas part au vote.

4° Le Conseil Municipal approuve le compte administratif à l'unanimité des membres présents et représentés - 14 voix pour – 1 Abstention

Monsieur Jean-Pierre QUET reprend la présidence de la séance.

4° - AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 397 469.45 €

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice : excédent :	103 052.78 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur excédent (ligne 002 CA)	294 416.67€
Résultat de clôture à affecter (A1) excédent	397 469.45 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice déficit	57 217.79 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur déficit	38 493.40 €
Résultat comptable cumulé déficit :	95 714.19 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	40 490.00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	5 000.00€
Besoin réel de financement	131 204.19 €
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire (A1)	397 469.45 €
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte R 1068)	131 204.19 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1)	266 265.26 €

Le Maire indique que le budget va être présenté chapitre par chapitre (sachant que tous les documents de la comptabilité analytique ont été envoyé à tous les conseillers). Si les personnes souhaitent poser quelques questions, ne pas hésiter à interrompre la présentation.

5° - COMPTE DE GESTION

Le Conseil Municipal : Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6° - BUDGET DE LA CAISSE DES ÉCOLES 2021

Le Budget Primitif est présenté, selon les documents transmis avec la convocation au Conseil.

Le budget de la Caisse des Écoles s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 93 200 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2021
011 - Charges à caractère général	62 300,00 €
012 - Charges de personnel	30 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	400,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
TOTAL	93 200,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2021
70 - Produits et services	30 000,00 €
74 - Dotations et participations	38 002,30 €
SOUS-TOTAL	68 002,30 €
002 excédent reporté	25 197,70 €
TOTAL	93 200,00 €

Ce budget est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ce budget est soumis au vote.

Nombre de voix pour :15

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

7 - VOTE DU TAUX DES 2 TAXES.

Rappel des taux actuels :

Foncier Bâti : 31,91 Foncier Non Bâti : 49.75

Monsieur Jean-Pierre QUET présente au conseil municipal : cela fait de nombreuses années que la commune n'a pas augmenté le taux des taxes foncières.

Cette année, les bases d'imposition ont baissées. Cette baisse est due à une exonération partielle par l'Etat de la taxation des bâtiments industriels et commerciaux.

Concernant la suppression de la taxe d'habitation, elle est compensée par la part départementale de la taxe foncière. Le produit attendu est révisé à l'aide d'une contribution avec coefficient correcteur, afin de garantir aux communes le produit des années précédentes.

Plusieurs simulations d'augmentation sont remises à chaque conseiller.

Une discussion est engagée sur le pourcentage d'augmentation à appliquer cette année.

Monsieur le maire serait favorable à 1 %. Monsieur JOURDAN fait remarquer que ce taux est en dessous du taux d'inflation. Il serait raisonnable d'augmenter chaque année de 1 % plutôt qu'une grosse augmentation tous les 4 ou 5 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré opte pour une augmentation de 1 % tous les ans et fixe les taux ainsi qu'il suit :

Foncier Bâti : 32.23 Foncier Non Bâti : 50.25

8 - BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE 2021

Le projet de Budget Primitif est présenté, selon les documents transmis avec la convocation au Conseil.

Le budget unique 2021 de la commune s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 936 70500 € et en section d'investissement à 614 805.00 €.

Un questionnaire est posé sur la subvention de fonctionnement au budget annexe Lotissement.

Mme PARET explique que toutes les dépenses et les recettes réalisées depuis 2018 relative au lotissement vont nécessiter des opérations comptables consistant à annuler les dépenses et les recettes réalisées sur le budget principal pour les réémettre sur le budget annexe.

Le total des dépenses réalisées depuis 2018 s'élève à 382 973,89 € et les recettes 240 000 €. L'autofinancement avait donc été de 142 973,89 €.

La subvention d'équilibre reprend donc cet autofinancement auxquels s'ajoutent 41 564,11 € pour les prévisions 2021.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2021
011 - Charges à caractère général	200 496,00 €
012 - Charges de personnel	350 000,00 €
014 - Atténuation de produits	7 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	301 690,00 €
66 - Charges financières	6 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 500,00 €
022 - Dépenses imprévues	20 000,76 €
SOUS-TOTAL	887 686,76 €
023 - Virement à la section d'investissement	47 703,24 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 315,00 €
TOTAL	936 705,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2021
013 - Atténuation de charges	408,42 €
70 - Produits et services	42 200,00 €
73 - Impôts et taxes	259 620,00 €
74 - Dotations et participations	236 120,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	47 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	50 091,32 €
042 - Opérations d'ordre	35 000,00 €
SOUS-TOTAL	670 439,74 €
002 excédent reporté	266 265,26 €
TOTAL	936 705,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2021
20 - Immobilisations incorporelles	13 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	30 440,81 €
23 - Immobilisations en cours	152 450,00 €
16 - Emprunts et dettes	283 200,00 €
SOUS - TOTAL	479 090,81 €
020 - Dépenses imprévues	5 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	35 000,00 €
001 - Déficit reporté	95 714,19 €
TOTAL	614 805,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2021
10 - Dotations et fonds divers	26 000,00 €
1068 - Excédent capitalisé	131 204,19 €
13 - Subvention d'équipement	29 000,00 €
16 - Emprunt	51 835,33 €
165 - Dépôts et cautionnements	1 200,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	22 650,00 €
21 - Immobilisations corporelles	303 897,24 €
SOUS-TOTAL	565 786,76 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	47 703,24 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 315,00 €
TOTAL	614 805,00 €

Ce budget est soumis au vote.

Nombre de voix pour :15

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ce budget est adopté à l'unanimité.

9 – BUDGET LOTISSEMENT 2021

Les documents budgétaires avaient été donnés avec les convocations.

Des explications sont données par rapport au fonctionnement de ce budget annexe soumis à la TVA ;

Pourquoi un budget annexe pour les lotissements ?

1.La nécessité de connaître le coût final de l'opération : le budget annexe qui retrace l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement permet de déterminer la perte ou le gain financier réalisés par la collectivité.

2.Une obligation fiscale : les opérations d'aménagement sont de droit dans le champ de la TVA. Il est nécessaire de tenir une comptabilité dédiée à ces opérations.

3.Une comptabilité particulière : la comptabilité des stocks de terrains. Dès la vente, la valeur de ces terrains (prix d'achat augmenté des travaux de viabilisation) est décrite dans des comptes de stocks (comptes de la classe 3).

Comment fonctionnent les budgets annexes de lotissement ?

Pour comprendre leur fonctionnement, il faut se rappeler que leur vocation est de déterminer le prix de revient des terrains aménagés et, par comparaison de celui-ci avec leur prix de vente, le gain ou la perte de la commune.

La première phase est donc la viabilisation des terrains

Toutes les dépenses sont inscrites en section de fonctionnement

Les travaux retracés dans le budget annexe de lotissement sont ceux qui sont indispensables à la viabilisation des terrains (voirie, réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité, etc..).

Lorsque toutes les dépenses ont été réalisées et, en tout état de cause à la fin de chaque exercice, on constate la valeur du stock, c'est à dire le prix de revient de l'aménagement, constitué de l'ensemble de ces charges.

La vente des terrains aménagés

Le produit de la vente s'inscrit en recette de fonctionnement.

Chaque fin d'année on sort du stock les terrains qui ont été vendus.

Budgétairement, cette opération se traduit par une dépense et une recette. Il s'agit également d'une opération d'ordre budgétaire entre sections.

La clôture des budgets annexes de lotissement

Le budget annexe est clôturé dès lors que l'intégralité des terrains a été vendue et qu'il n'y a donc plus de stock. Si les ventes se sont faites à perte, la section de fonctionnement, qui enregistre en recette les prix de vente et en dépense le prix de revient, se trouve logiquement déficitaire. Le déficit est alors apuré par une subvention d'équilibre du budget principal. Si les ventes génèrent des gains, l'excédent de la section de fonctionnement est reversé au budget principal. Lorsqu'à la clôture d'un budget annexe de lotissement, il reste un solde d'emprunt à rembourser, il est également reversé au budget principal (puisqu'il n'y aura plus dans le budget annexe de recette susceptible de le financer

Le budget 2021 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 595 226,00 € et en section d'investissement à 479 738,00 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2021
011 - Charges à caractère général	388 648,00 €
66 - Charges financières	7 090,00 €
SOUS-TOTAL	395 738,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	184 538,00 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	14 950,00 €
TOTAL	595 226,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2021
74 - Dotations et participations	184 538,00 €
SOUS-TOTAL	184 538,00 €
042 - Opérations d'ordre	395 738,00 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	14 950,00 €
TOTAL	595 226,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2021
16 - Emprunts et dettes	84 000,00 €
SOUS - TOTAL	84 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	395 738,00 €
TOTAL	479 738,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE	Propositions 2021
16 - Emprunt	295 200,00 €
SOUS-TOTAL	295 200,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	184 538,00 €
TOTAL	479 738,00 €

Ce budget est soumis au vote.

Nombre de voix pour :15

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ce budget est adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, concernant la poursuite du projet, le plan d'aménagement avait été présenté lors de la précédente réunion du conseil.

Un nouvel estimatif a été établi par le cabinet THALES ;

Monsieur MAZURIE apporte des explications par rapport aux travaux chiffrés.

Le nouvel estimatif est d'un montant presque identique au précédent (1 305 000 € contre 1 315 000 €), mais il inclut l'aménagement de l'esplanade et l'îlot central, ce qui n'était pas le cas dans le premier estimatif.

Le Conseil Municipal valide cet estimatif et accepte la poursuite du projet et de la mission du géomètre.

Concernant le permis d'aménager, Monsieur MAZURIE, rappelle que la bande de terrain supplémentaire imposée par le règlement d'urbanisme, devra être achetée avant le dépôt du permis, sinon nous partons sur un refus du permis.

Une discussion en engagée par rapport à la bande « tampon »

Monsieur CHAGNEAU fait remarquer que dans le règlement, il est fait état du recul qui s'impose au viticulteur s'il plante de la vigne.

Monsieur JOURDAN précise ce point du règlement. Notre terrain, actuellement en zone 1AU ET 2AU était précédemment en zone agricole. Cette bande « tampon » est imposée au premier investisseur, c'est à dire la Mairie.

10 – PRETS LOTISSEMENT

Monsieur LAGRAVE informe le conseil qu'il a eu contact avec plusieurs banques par rapport au financement du projet à hauteur de 1 000 000 €.

La Caisse d'épargne est d'accord pour financer ce projet.

La banque postale propose un financement partiel.

Concernant l'exercice 2021, deux financements vont être nécessaires.

A° - l'achat du terrain à hauteur de 25 000 €

La caisse d'épargne propose un financement pour une durée de 3 ans au taux de 0.42 % avec une commission de 150 €. Un remboursement anticipé est possible sans indemnités.

B° - Les frais de géomètre pour 30 200 €.

La caisse d'épargne propose un financement sur 5 ans au taux de 0.50 % + 0.50 % indexé sur le taux de rémunération du livret A. La commission est également de 150 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le maire à souscrire ces emprunts.

11 – CREATION DE POSTES

Suite au départ à la retraite de Mme DUBOS et au réaménagement des horaires du personnel municipal, il est nécessaire de créer les postes correspondants à chaque affectation.

Grade	Ancienne quotité	Nouvelle quotité
Adjoint Technique Principal de 2eme classe	24/35èmes	31/35èmes
Adjoint Technique	21/35èmes	25.5/35èmes
Adjoint Technique	17/35èmes	22/35èmes

Le centre de gestion a été consulté. Dès l'accord du comité paritaire, les anciens postes seront supprimés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

12 – REGIME INDEMNITAIRE

En 2017 a été instauré le régime indemnitaire pour les agents titulaires de la commune.

Il est composé de deux parties :

1/ l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.), indemnité principale, qui vise à valoriser l'exercice des fonctions.

Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

2/ le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.), dont le versement est facultatif. Il est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Monsieur le maire propose que ce régime indemnitaire soit étendu aux agents non titulaires.

Monsieur JOURDAN expose qu'il est préférable d'adapter le poste et l'échelon correspondant à la rémunération que l'on souhaite plutôt que de jouer sur les primes.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Dès l'expiration de l'appel à candidature, le point fera l'objet d'une nouvelle réunion.

13 – QUESTIONS DIVERSES

✎ Monsieur CHAGNEAU aborde le sujet de la facturation de M. RICHET par rapport à l'entretien du stade. Le choix d'une facturation mensuelle est arrêté.

✎ Monsieur MAZURIE soulève le problème rencontré avec la main courante du stade qui se démonte. Monsieur GASSION va contacter l'entreprise qui l'a installée.

✎ Monsieur CHAGNEAU informe le conseil municipal qu'il a fait chiffrer la fourniture de point à temps afin de reboucher les trous dans la voirie communale.

Monsieur MAZURIE signale qu'il faudra voir en fonction du planning.

✎ Monsieur MAZURIE informe que le matériel du service technique n'est pas entretenu et les ateliers sont à nouveau en désordre. Ils avaient été entièrement rangés il y a 1 an par Robert. Le point sera fait avec l'agent.

Délibérations prises en cours de séance :

2021/09 – Approbation des Comptes Administratifs

2021/10 – Affectation du résultat de la commune

2021/11 – Affectation du résultat de la caisse des écoles

2021/12 – Vote du taux des taxes

2021/13 – Compte de gestion

2021/14 – Vote des budgets

2021/15 – Création et suppression de postes

Le Maire
QUET J.P,

Le Secrétaire,
FERNANDEZ S,

DURET F,

JOURDAN J.C

DELCOURT S,

CHAGNEAU Y,

LEBRUN N,

MAZURIE J,

DUPAS J,

BERTEAU B,

GASSION S,

LAGRAVE C,

GAILLARD C,

DESCHAMP L,

PIGIER S,

Téléphone 05 57 24 32 33
Télécopie 05 57 24 30 90



Nombre de Conseillers	15	Date de convocation	1 ^{er} avril 2021
En exercice	15	Date de la séance	8 Avril 2021
Présents	15	Heure de la séance	20 h 15
Votants	15	Lieu de la séance	Mairie
Quorums	8	Président(e) de séance	QUET Jean-Pierre

Secrétaire de séance ; Sandrine FERNANDEZ

MEMBRES DU CONSEIL	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoir	Signature
M. QUET Jean-Pierre, Maire	X				
Mme DURET Francette 1 ^{er} Adjoint	X				
M. JOURDAN Jean-Charles 2 ^{ème} Adjoint	X				
Mme DELCOURT Sophie 3 ^{ème} Adjoint	X				
M. CHAGNEAU Yves 4 ^e Adjoint	X				
Mme LEBRUN Nadine Conseiller Municipal	X				
M. MAZURIE Joël, Conseiller Municipal	X				
M. DUPAS Joël, Conseiller Municipal	X				
Mme BERTEAU Brigitte, Conseillère Municipale	X				
M. GASSION Serge Conseiller Municipal	X				
Mme FERNANDEZ Sandrine Conseillère Municipale	X				
Mr LAGRAVE Cyril Conseiller Municipal	X				
Mme GAILLARD Catherine, Conseillère Municipale	X				
Madame DESCHAMP Ludivine Conseillère Municipale	X				
Mr PIGIER Sébastien Conseiller Municipal	X				

